

## Réservation

La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir aux propriétaires un acompte de 30 %, par chèque, ou virement bancaire, du montant total de la location.

## Annulation de location

Toute annulation doit être notifiée par courrier avec accusé de réception. En cas d'annulation, l'acompte versé sera conservé par les hébergeurs.

- Annulation avant l'arrivée dans les lieux → L'acompte reste acquis aux hébergeurs. Ces derniers pourront exiger le solde total du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 7 jours avant la date d'entrée dans les lieux, et 50% du solde si l'annulation intervient moins de 14 jours avant la date d'entrée dans les lieux, même, en cas de force majeure. Le présent contrat devient nul et les propriétaires peuvent disposer de la location.
- Si le séjour est écourté → Le prix de la location reste acquis aux propriétaires. Il ne sera procédé à aucun remboursement.
- Annulation par les propriétaires → Si en cas de force majeure, les propriétaires annulent le séjour, le chèque d'acompte sera restitué.

## Assurance

Le propriétaire n'est pas responsable des objets de valeur laissés dans les chambres et des dégâts occasionnés par les animaux. Chaque client doit être assuré en responsabilité civile pour tous les dégâts et dégradations qu'il pourrait causer.

## Capacité

La location des chambres est établie pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de personnes excède celui prévu, les propriétaires pourront refuser ces clients supplémentaires.

## Utilisation des lieux

Le client devra assurer le caractère serein de la location et en faire usage selon la destination des lieux.

## Arrivée - Départ

Pour une meilleure organisation des repas, nous recevons nos hôtes entre 16 et 18 heures. Le client doit avertir les propriétaires, un jour avant, en cas d'arrivée tardive ou différée. Le départ doit s'effectuer pour 10 heures.

## Caution

Un chèque de 300 euros à titre de dépôt de garantie, sera demandé au client dès son arrivée. Il ne sera pas encaissé, à moins que des dégradations des lieux, du mobilier ou des objets loués ne soient constatés.

## **Le paiement du solde**

Le solde de la location est exigible à partir du jour d'arrivée du client. Toute prestation complémentaire sera à payer le jour du départ, selon le tarif affiché sur place.

## **Taxes de séjour communale**

La taxe de séjour s'élève à 0.50 euros par adulte et par nuit. Le montant de la taxe de séjour vient en supplément des tarifs de location des hébergements. Les locations ont pour ancienneté 10 saisons d'été (Juin à Septembre) pour les yourtes et sont de par leur nature composée d'une pièce unique, sans électricité (disponible à l'accueil ou aux sanitaires). La yourte grand confort dispose de l'électricité. 5 ans pour les cabanes qui sont classées "Chambres et Table d'hôtes" 3 Epis Gîtes de France.